



Qualifications des adultes pour le jamboree scout mondial de 2019

Le jamboree scout mondial de 2019 a pour politique d'exiger de ses candidats adultes à des postes de chefs ou dans des équipes de services qu'ils :

- soient des membres en règle de leur Organisation scout nationale (OSN);
- aient obtenu de leur OSN l'approbation de participer au JSM;
- aient suivi la formation Jamboree Safe from Harm désignée dans l'année précédent le dernier jour du jamboree;
- soient disponibles pour arriver sur le site du jamboree jusqu'à une semaine avant l'ouverture du jamboree, selon la demande de leur chef de région, pour suivre des formations et contribuer aux derniers préparatifs avant l'arrivée des participants;
- aient au moins 18 ans au premier jour du jamboree;
- suivent toute formation propre au jamboree exigée par leur chef de région;
- satisfassent aux exigences médicales du jamboree;
- acceptent de respecter le code de conduite du jamboree;
- acceptent les conditions des formulaires de consentement médical ainsi que de reconnaissance des risques et de consentement connexe.

Sous réserve de mon acceptation, en collaboration avec mon OSN, je confirme que je :

- serai responsable des coûts associés à mon programme;
- serai responsable des coûts associés à mes déplacements et à mon transport à destination et en provenance du jamboree;
- satisfèrai aux exigences médicales établies pour le jamboree.

SOYEZ PRÊT! APTITUDES PHYSIQUES

La participation au jamboree scout mondial à la Summit Bechtel Family National Scout Reserve peut présenter des défis exigeants sur le plan physique. L'aménagement, la pente et l'élévation du site nécessitent beaucoup de marche, et certaines activités d'aventure exigent un degré considérable d'endurance et une bonne forme physique... Pensez escalade, rappel, rafting, vélo de montagne et planche à roulettes. Les participants et le personnel doivent se préparer pour les exigences physiques du site avant l'arrivée et participer aux activités dans le respect de leurs capacités et de leurs limites personnelles.

Il a été prouvé que l'obésité augmente les risques de souffrir de certaines maladies et d'autres problèmes de santé : hypertension, infarctus du myocarde, dyslipidémie et accident vasculaire cérébral. Toute personne obèse présentant plusieurs facteurs de risque de maladies cardiovasculaires ou cardiopulmonaires verrait ses risques d'événement

cardiovasculaire ou cardiopulmonaire grave grandement augmentés par le stress environnemental de la Summit Bechtel Reserve. Notre objectif est de prévenir tout événement de santé grave et de nous assurer que tous nos participants et employés sont « solides sur le plan physique ».

TABAC

Les chefs adultes peuvent donner l'exemple de saines habitudes de vie en respectant les politiques relatives à l'alcool, au tabac et aux drogues. Les chefs doivent promouvoir une attitude selon laquelle les adultes et les jeunes ont intérêt à éviter le tabac sous toutes ses formes. Ils ne peuvent pas autoriser l'utilisation de produits du tabac pendant toute activité à laquelle participent des jeunes. Cela inclut l'utilisation de cigarettes électroniques ou de systèmes électroniques d'administration de nicotine qui simulent la fumée du tabac. Toutes les fonctions, réunions et activités de scoutisme doivent être sans fumée, avec des sections fumeurs situées loin de tous les participants.

Par conséquent, le jamboree scout mondial de 2019 a mis en place la politique suivante :

L'usage des produits du tabac, y compris le tabagisme, le tabac sans fumée ou les systèmes électroniques de distribution de nicotine (vaping), est interdit dans tous les bâtiments, tentes et véhicules des jamborees mondial. Il est interdit de fumer ou d'utiliser du tabac sans fumée lorsqu'on est en uniforme ou en service.

L'usage du tabac par les visiteurs ou le personnel ou les dirigeants en dehors des heures de service, sans uniforme, sera limité à des endroits désignés.

ALCOOL ET DROGUES

L'utilisation, la possession et la distribution de boissons alcoolisées, de substances contrôlées (autrement que par la personne à qui elles ont été prescrites par un médecin), de marijuana ou d'autres substances illégales sont strictement interdites au jamboree.

Par conséquent, le jamboree scout mondial de 2019 a mis en place la politique suivante :

Les boissons alcoolisées et les substances contrôlées ne sont pas permises au jamboree scout mondial de 2019.

J'ai lu les lignes directrices de participation présentées ci-dessus et j'accepte de m'y conformer. Je confirme que j'ai au moins 18 ans ou, sinon, que je suis le parent ou le tuteur légal agissant au nom de mon enfant ou de ma pupille qui a moins de 18 ans et que j'ai tous les pouvoirs, les droits et l'autorité nécessaires pour accepter les modalités énoncées dans la présente.

J'accepte

JAMBOREE SCOUT MONDIAL DE 2019
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT MÉDICAL

En cas d'urgence, je comprends que tous les efforts possibles seront déployés pour joindre la personne mentionnée comme à contacter en cas d'urgence. Si cette personne n'est pas joignable, je consens à ce que le chef sélectionne un dispensateur de soins médicaux responsable de me procurer les soins appropriés, y compris l'hospitalisation, l'anesthésie, les interventions chirurgicales ou les injections de médicaments. Les dispensateurs de soins médicaux, y compris ceux du jamboree ainsi que les installations médicales et les praticiens externes, sont par la présente autorisés à divulguer les renseignements médicaux protégés à l'adulte responsable, au personnel médical du camp, à la direction du camp ou encore à tout médecin ou fournisseur de soins de santé participant à l'administration de soins médicaux au participant. Les renseignements sur la santé protégés et les renseignements sur la santé confidentiels en vertu des Standards for Privacy of Individually Identifiable Health Information, 45 C.F.R. §§160.103, 164.501, etc. seq. et de leurs éventuelles modifications incluent les résultats d'examen, les résultats de test et les traitements administrés en vue de l'évaluation médicale du participant, de son suivi et des communications avec les parents ou le tuteur du participant ou de la détermination de la capacité du participant à poursuivre les activités du programme.

Je consens au partage des renseignements mentionnés dans le présent formulaire avec les chefs du jamboree et les professionnels qui doivent être au courant des problèmes médicaux qui nécessitent une considération spéciale relativement aux activités de scoutisme. J'accepte d'être responsable de fournir des renseignements précis concernant tout problème physique ou médical dont je pourrais souffrir. Je comprends également que j'ai l'entière responsabilité de respecter toutes les restrictions qui pourraient s'appliquer à ma capacité à participer au jamboree, y compris les restrictions physiques et alimentaires.

JAMBOREE SCOUT MONDIAL DE 2019
FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DES RISQUES ET DE CONSENTEMENT CONNEXE

(Limites de responsabilité, restrictions et responsabilités, reconnaissance des risques, acceptation du code de conduite, communiqués)

Les installations d'aventure et du programme récréatif (les « installations ») de la Summit Bechtel National Scout Reserve, le site du jamboree, sont offertes en coopération avec Boy Scouts of America, Arrow WV, Inc., NewWorld19 et leurs organisations commanditaires. Elles ont été conçues dans le but d'offrir des occasions d'aventure intenses aux participants. La sécurité est d'une importance capitale dans le programme de scoutisme, mais les activités d'aventure et récréatives présentent des risques qui ne peuvent pas être éliminés. Par conséquent, les participants aux programmes d'aventure et récréatifs doivent comprendre et reconnaître ces risques ainsi que leurs responsabilités en tant que participants.

Les lois de la Virginie-Occidentale exigent que les participants à des activités d'aventure et récréatives suivent toutes les instructions et participent seulement aux activités qui coïncident avec leurs capacités. Les participants acceptent également les risques de blessure ou de décès qui découlent de leur participation. Les personnes qui souhaitent utiliser les installations de la Summit Bechtel Reserve ou, pour les personnes de moins de 18 ans, un parent ou un

tuteur doivent signer la présente reconnaissance des dispositions des lois de la Virginie-Occidentale avant d'utiliser les installations. Les scouts participants, chefs et employés ainsi que le parent ou le tuteur des personnes de moins de 18 ans doivent signer et retourner la présente reconnaissance au plus tard à la date indiquée dans le matériel du programme et d'inscription. Ils ne seront pas admis sur le site si la reconnaissance remplie ne figure pas au dossier. Les visiteurs et les invités qui utilisent les installations doivent aussi signer la présente reconnaissance ou, s'ils ont moins de 18 ans, la faire signer par un parent ou un tuteur avant de pouvoir utiliser les installations.

Conformément aux lois de la Virginie-Occidentale, la présente reconnaissance résume les éléments possiblement dangereux des installations ainsi que les limites de responsabilité, les restrictions et les responsabilités relatives aux participants. Certaines installations ont des limites de hauteur ou de poids qui empêchent les personnes ne les respectant pas de participer. Certaines des installations ne conviennent pas aux jeunes enfants. Certaines des installations ou toutes peuvent ne pas convenir aux personnes souffrant de problèmes cardiaques, orthopédiques ou médicaux qui pourraient augmenter les risques de décès ou de blessure. Certaines des installations nécessitent des compétences avancées et ne doivent être utilisées que si le participant a les connaissances et l'expérience requises pour les utiliser. Les membres du personnel sont disponibles pour répondre aux éventuelles questions sur l'activité, mais chaque personne cherchant à utiliser les installations est responsable de déterminer si elle est capable de participer aux activités en toute sécurité.

L'équipement est fourni dans les installations et doit toujours être utilisé de façon appropriée, et l'équipement de protection individuelle doit être bien ajusté et porté. Les vêtements amples et les articles personnels qui pourraient s'emmêler dans les installations doivent être retirés et rangés avant l'activité. Les participants sont responsables de connaître et de ne pas dépasser leurs limites personnelles en ce qui concerne la force physique, les capacités personnelles et les connaissances de l'activité. Les personnes qui participent à des activités éducatives avec d'autres participants peuvent être exposées à des risques si les autres participants ne suivent pas les instructions, évaluent mal leurs capacités ou perdent le contrôle de l'équipement. Les comportements non sécuritaires, les bousculades et les autres comportements inappropriés sont interdits pendant l'utilisation des installations.

- **Vélo de montagne et BMX** – Les pistes comprennent des terrains très variés. Certaines des pistes sont étroites, sinueuses et intègrent des particularités naturelles et artificielles pour enrichir l'expérience. Les conditions météorologiques peuvent rendre les pistes glissantes, ce qui rend le contrôle plus difficile. Les risques d'utiliser ces installations incluent les possibilités de blessures graves ou de décès pouvant survenir si vous tombez de votre vélo, frappez des obstacles sur la piste ou à proximité, entrez en collision avec d'autres vélos ou personnes ou perdez le contrôle. Les manœuvres doivent être approuvées par le personnel de l'activité avant toute tentative.
- **Tyroliennes et parcours dans les arbres** – Ces activités nécessitent un harnais spécial et un équipement de protection contre les chutes qui doivent être bien ajustés. Les participants doivent assister à une formation « au sol » et suivre les instructions. Des blessures, possiblement graves, aux mains, aux jambes et aux pieds peuvent être causées par un freinage ou un atterrissage inapproprié. Des blessures à la colonne vertébrale ou à la tête en raison d'une charge dynamique peuvent aussi être causées par un freinage ou un atterrissage inapproprié.
- **Escalade et parcours défis** – Ces activités nécessitent un harnais spécial et un équipement de protection contre les chutes qui doivent être bien ajustés. Des blessures graves ou des décès peuvent être causés par les chutes, les emmêlements dans les cordes ou l'équipement ou les pertes de contrôle. Les personnes qui participent à des activités éducatives avec d'autres participants peuvent aussi être exposées à des risques si les autres participants ne suivent pas les instructions ou perdent le contrôle de l'équipement.

- **Planche à roulettes** – Les installations exigent des compétences et des aptitudes particulières, surtout pour réaliser certaines manœuvres. Les manœuvres doivent être approuvées par le personnel de l'activité avant toute tentative. Des blessures graves ou des décès peuvent être causés par les chutes, y compris des blessures à la tête, aux extrémités, au cou et à la colonne vertébrale.
- **Rafting** – Cette activité est offerte par des fournisseurs contractuels à qui l'État de la Virginie-Occidentale a octroyé une licence. Les fournisseurs sont responsables du transport, de la formation, de l'équipement et de la supervision. Les chefs scouts accompagnant les excursions de rafting ne sont pas responsables de la formation ni de la supervision des scouts pendant ces excursions. Un formulaire de mise en garde et de décharge distinct remis par les fournisseurs doit être signé par le participant et par un parent ou tuteur si le participant a moins de 18 ans et produit au moment du départ pour le voyage.
- **Armes à feu et tir à l'arc** – Les installations incluent des défis réalisés au moyen de fusils de chasse, de fusils, de pistolets, d'arc et de flèches ou d'autres projectiles. Des protecteurs d'oreilles sont requis pour l'utilisation d'armes à feu afin d'éviter les dommages de l'ouïe. Les armes à feu doivent également être manipulées comme si elles étaient chargées et doivent toujours pointer vers le bas. Seul le personnel du champ de tir est autorisé à remettre les armes à feu en service en cas de raté de tir. Les arcs chargés doivent toujours être pointés vers le bas. Des blessures graves ou des décès peuvent être causés par une mauvaise manipulation des armes à feu ou de l'équipement de tir à l'arc.
- **Aventures aquatiques** – Ces activités incluent des planches à rame, des bateaux-dragons, des kayaks, de la plongée avec appareil respiratoire autonome et d'autres installations aquatiques qui nécessitent que des dispositifs de flottaison soient bien ajustés et portés. Les activités aquatiques peuvent causer des blessures ou des noyades en raison des pertes de contrôle, de la fatigue ou des collisions avec de l'équipement dont le contrôle a été perdu.
- **Expérience de randonnée ou de trek jusqu'au Garden Ground** (le sommet de la Summit Bechtel Reserve) – Cette activité comprend une ascension d'environ 300 m (1 000 pi) sur plusieurs kilomètres de sentiers aménagés. Le sentier est ardu, et les participants doivent boire beaucoup d'eau pour éviter de se déshydrater. Le sentier et le Garden Ground présentent des risques naturels qui peuvent être dangereux s'ils ne sont pas évités, comme des trous et des terrains accidentés, des ravins, des plantes toxiques, des serpents venimeux, des tiques et des insectes volants. Des blessures peuvent survenir si le participant perd pied ou tombe d'une piste ou d'un autre endroit surélevé ou incliné.
- **Utilisation de VTT ou de VUTT** – Ils peuvent être utilisés dans le cadre du programme ou pour le transport sur le site. Ils doivent être utilisés dans le respect de la politique du jamboree, seulement par des personnes qualifiées et utilisant de l'équipement de sécurité. Même s'ils sont utilisés conformément aux instructions, les VTT et les VUTT posent un risque de capotage et de blessures des extrémités, y compris de blessures graves et de décès.

West Virginia Code, chapitre 20, article 16. *Nonprofit Adventure and Recreational Activity Responsibility Act* § 20-16-4. Devoirs d'un groupe jeunesse sans but lucratif ou d'un fournisseur.

Chaque groupe jeunesse sans but lucratif ou fournisseur doit : 1) déployer des efforts raisonnables et prudents pour déterminer la capacité d'une personne à participer en toute sécurité à l'activité d'aventure ou récréative; 2) informer tout participant de toute particularité ou caractéristique dangereuse ou de tout trouble ou problème physique associé à une activités d'aventure ou récréative particulière dont le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est au courant ou dont il pourrait être au courant par l'exercice d'une diligence raisonnable; 3) informer tout participant, par écrit ou en affichant visiblement des avertissements sur les lieux, de toute circonstance dangereuse relativement au terrain ou aux installations en la possession ou sous le contrôle du groupe jeunesse sans but lucratif ou du fournisseur dont le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est au courant ou dont il pourrait être au courant par l'exercice d'une diligence raisonnable; 4) s'assurer que chaque participant a ou a reçu tout l'équipement

raisonnablement nécessaire pour toutes les activités visées par le présent article et, lorsqu'il fournit l'équipement à un participant, déployer des efforts raisonnables et prudents pour inspecter ledit équipement afin de veiller à ce qu'il soit dans un bon état de fonctionnement et sécuritaire pour l'activité d'aventure ou récréative; 5) préparer et présenter à chaque participant ou possible participant, pour qu'il l'inspecte et le signe, un énoncé qui explique de façon claire et concise les limites de responsabilité, les restrictions et les responsabilités énoncées dans l'article suivant : // est entendu que ledit énoncé ne doit pas contenir de renonciation d'un groupe jeunesse sans but lucratif ou d'un fournisseur à ses devoirs présentés dans le présent article ni avoir un tel effet; 6) déployer des efforts raisonnables pour assurer la supervision des participants pendant les activités visées par le présent article.

§ 20-16-5. Devoirs des participants.

Il est établi que les activités d'aventure et récréatives présentées dans le présent article sont dangereuses pour les participants, peu importe toutes les mesures de sécurité qui peuvent être prises. Chaque participant à une activité d'aventure ou récréative assume expressément le risque et la responsabilité juridique associés aux blessures, aux pertes ou aux dommages causés à une personne ou à un bien en raison de la participation à une activité. Chaque participant a la responsabilité individuelle exclusive de connaître ses propres capacités à participer à une activité d'aventure ou récréative particulière et a le devoir d'agir dans les limites de ses capacités, de tenir compte de toutes les mises en garde affichées, de suivre les instructions des employés du groupe jeunesse sans but lucratif ou du fournisseur, de s'adonner à une activité d'aventure ou récréative seulement dans un endroit ou des installations désignés par le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur et de ne pas se comporter d'une manière qui pourrait causer des blessures à quelqu'un ou y contribuer. Il a une présomption réfutable que tout participant de moins de 14 ans est incapable de négligence ou d'endossement relatif des risques. Il a une présomption irréfutable que tout participant de moins de sept ans est incapable de négligence ou d'endossement relatif des risques. Tout participant de plus de 14 ans est assujéti à une présomption de common law quant à ses actions et à ses omissions. Un participant impliqué dans un accident ne peut pas quitter le lieu ou les installations où l'activité d'aventure ou récréative a eu lieu sans fournir son identité, y compris son nom et son adresse, sans informer les autorités pertinentes ou sans obtenir d'assistance s'il sait ou devrait raisonnablement savoir qu'une autre personne impliquée dans l'accident a besoin d'assistance médicale ou autre.

§ 20-16-6. Responsabilité du groupe jeunesse sans but lucratif ou du fournisseur.

a) Le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est responsable des blessures, des pertes ou des dommages causés par un manquement aux devoirs énoncés dans la section 4 du présent article si le manquement a directement causé les blessures, les pertes ou les dommages. Le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur n'est pas responsable des blessures, des pertes ou des dommages causés par la négligence de toute personne qui n'est ni un agent ni un employé du groupe jeunesse sans but lucratif ou du fournisseur. b) Le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est responsable des actions ou des omissions qui constituent une négligence grossière ou une action volontaire et gratuite qui est la cause proche d'une blessure d'un participant. c) Le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est responsable des blessures qu'il inflige intentionnellement à un participant.

COMPRÉHENSION ET ACCEPTATION DES RISQUES PAR LE PARTICIPANT

En cochant la case ci-dessous et en apposant ma signature, je confirme que j'ai lu et que je comprends les renseignements fournis dans la présente reconnaissance, qui résume les éléments possiblement dangereux des installations de la Summit Bechtel Reserve ainsi que les limites de responsabilité, les restrictions et les responsabilités qui me concernent, en tant que participant, comme l'exigent les lois de la Virginie-Occidentale. J'accepte d'être responsable de fournir des renseignements précis au personnel des installations concernant tout problème physique

ou médical dont je pourrais souffrir, mes connaissances ou mes capacités relativement aux installations et tout autre renseignement qui pourrait avoir une influence sur ma participation sécuritaire. Je comprends également que j'ai la responsabilité exclusive, pendant ma présence à la Summit Bechtel Reserve, de respecter toutes mes restrictions, y compris les restrictions médicales et non médicales, applicables à la participation au programme et mes allergies alimentaires et que la Summit Bechtel Reserve ne peut pas surveiller ma conformité ni en faire le suivi. Je comprends également que j'ai l'entière responsabilité de comprendre et de respecter toutes les restrictions.

JAMBOREE SCOUT MONDIAL DE 2019

CODE DE CONDUITE

En tant que participant et scout du 24^e jamboree scout mondial, j'accepte de respecter toutes les lois des États-Unis, de l'État et de la municipalité ainsi que le code de conduite ci-après :

- Je comprends que je représente le mouvement scout et je suivrai les lois du scoutisme en tout temps pendant mon voyage et ma participation au jamboree.
- Je serai respectueux, tolérant et prévenant envers les autres cultures, notamment en m'habillant de façon appropriée lors des événements multiculturels.
- Je respecterai les règles de sécurité, les affiches et les instructions des chefs de troupe et des autres adultes.
- Je suivrai l'horaire du couvre-feu du jamboree, à moins d'une instruction contraire du programme du jamboree, en restant sur mon emplacement de camping et en respectant les périodes calmes.
- Je comprends que, pendant le jamboree, l'achat, la possession et la consommation de boissons alcoolisées et de drogues illégales sont interdits.
- Je comprends qu'il est seulement permis de fumer dans les endroits désignés et que c'est interdit dans les tentes. (L'âge légal est de 18 ans ou plus.)
- Je comprends que les paris sous toutes leurs formes sont interdits.
- J'éviterai les comportements problématiques graves, comme la malhonnêteté, les bagarres et le langage grossier.
- Je respecterai les biens des autres participants et ne ferai pas de « chasse au trophée ».
- Je tiendrai propres le site du jamboree et mon emplacement personnel et respecterai les politiques de recyclage.
- Je porterai mon foulard et mon identifiant du jamboree en tout temps, à moins qu'on me demande de les enlever pour des raisons de sécurité.
- Je me conformerai à tous les éléments du programme Safe from Harm pour prévenir l'abus et le harcèlement.
- J'échangerai seulement des écussons et des souvenirs avec mes pairs et je ne vendrai rien.
- Je respecterai toutes les restrictions d'accès et n'entrerai pas dans les tentes privées ou sur les sites à moins d'y être invité.
- Toute violation du présent code de conduite ou tout autre comportement jugé comme ne respectant pas les valeurs du scoutisme peut causer l'expulsion du jamboree aux frais du participant et la révocation de l'adhésion à l'OSN.

AUTORISATION DE PUBLICITÉ ET DÉCHARGE CONNEXE

En contrepartie de la valeur incorporelle que m'apportera ma participation au jamboree, par la présente, j'accorde de façon irrévocable à l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS), à l'Organisation scout nationale (OSN) dont je suis membre et à NewWorld19, SARL, et à Boy Scouts of America (BSA) (toutes les parties précédemment mentionnées appelées ensemble les « parties autorisées ») le droit d'afficher, d'exposer, d'enregistrer, de photographier, de reproduire, de diffuser et d'utiliser autrement mon nom, mon image, ma ressemblance, mon apparence et ma voix, partout sur la planète et à perpétuité, sous quelque forme ou format qui soit, existant ou futur, sur toute plateforme et à toute fin, y compris, mais sans restriction, à des fins de publicité et de promotion du jamboree ainsi que des autres programmes et activités de scoutisme offerts par les parties autorisées, sans autre consentement de ma part ni paiement à mon intention. Je confirme également que je possède aucun droit sur le matériel (le « matériel ») créé par ou pour l'une des parties autorisées et intégrant mon nom, mon image, ma ressemblance, mon apparence ou ma voix et que les parties autorisées peuvent reproduire, distribuer, afficher, adapter, interpréter, vendre, accorder sous licence et utiliser autrement ce matériel à leur discrétion exclusive sans autre consentement de ma part ni paiement à mon intention. Par la présente, je renonce à tout droit juridique et équitable relativement aux réclamations, aux demandes, aux actions et aux dépenses, y compris les réclamations pour violation du droit d'auteur ou les réclamations pour violation du droit de publicité ou du droit à la vie privée, découlant directement ou indirectement de l'exercice par les parties autorisées de leurs droits ou de leur utilisation du matériel. Je libère également les parties autorisées, y compris leurs dirigeants, leurs directeurs, leurs employés, leurs bénévoles, leurs entrepreneurs, leurs agents et leurs affiliés, de toute responsabilité relativement à de telles réclamations.

J'accepte l'ensemble des modalités énoncées dans les présentes, y compris, mais sans restriction, le formulaire de consentement médical, la reconnaissance des risques, le code de conduite, l'autorisation de publicité et la décharge connexe ainsi que les autres énoncés ci-dessus. Je confirme que j'ai au moins 18 ans ou, sinon, que je suis le parent ou le tuteur légal agissant au nom de mon enfant ou de ma pupille qui a moins de 18 ans et que j'ai tous les pouvoirs, les droits et l'autorité nécessaires pour accepter les modalités énoncées dans la présente.

J'accepte



Qualifications des jeunes pour le jamboree scout mondial de 2019

Le jamboree scout mondial de 2019 a pour politique d'exiger de ses jeunes candidats qu'ils :

- soient des membres en règle de leur Organisation scout nationale (OSN);
- aient obtenu de leur OSN l'approbation de participer au JSM;
- soient nés entre le 23 juillet 2001 et le 22 juillet 2005; aient au moins 14 ans, mais moins de 18 ans au premier jour du jamboree;
- suivent les formations propres au jamboree exigées par les chefs de troupe;
- satisfassent aux exigences médicales du jamboree;
- acceptent de respecter le code de conduite du jamboree;
- acceptent les conditions des formulaires de consentement médical ainsi que de reconnaissance des risques et de consentement connexe.

Sous réserve de mon acceptation, en collaboration avec mon OSN, je confirme que je :

- serai responsable des coûts associés à mon programme;
- serai responsable des coûts associés à mes déplacements et à mon transport à destination et en provenance du jamboree;
- satisfierai aux exigences médicales établies pour le jamboree.

SOYEZ PRÊT!

APTITUDES PHYSIQUES

La participation au jamboree scout mondial à la Summit Bechtel Family National Scout Reserve peut présenter des défis exigeants sur le plan physique. L'aménagement, la pente et l'élévation du site nécessitent beaucoup de marche, et certaines activités d'aventure exigent un degré considérable d'endurance et une bonne forme physique... Pensez escalade, rappel, rafting, vélo de montagne et planche à roulettes. Les participants et le personnel doivent se préparer pour les exigences physiques du site avant l'arrivée et participer aux activités dans le respect de leurs capacités et de leurs limites personnelles.

Il a été prouvé que l'obésité augmente les risques de souffrir de certaines maladies et d'autres problèmes de santé : hypertension, infarctus du myocarde, dyslipidémie et accident vasculaire cérébral. Toute personne obèse présentant plusieurs facteurs de risque de maladies cardiovasculaires ou cardiopulmonaires verrait ses risques d'événement cardiovasculaire ou cardiopulmonaire grave grandement augmentés par le stress environnemental de la Summit Bechtel Reserve. Notre objectif est de prévenir tout événement de santé grave et de nous assurer que tous nos participants et employés sont « solides sur le plan physique ».

TABAC

Les chefs adultes peuvent donner l'exemple de saines habitudes de vie en respectant les politiques relatives à l'alcool, au tabac et aux drogues. Les chefs doivent promouvoir une attitude selon laquelle les adultes et les jeunes ont intérêt à éviter le tabac sous toutes ses formes. Ils ne peuvent pas autoriser l'utilisation de produits du tabac pendant toute activité à laquelle participent des jeunes. Cela inclut l'utilisation de cigarettes électroniques ou de systèmes électroniques d'administration de nicotine qui simulent la fumée du tabac. Toutes les fonctions, réunions et activités de scoutisme doivent être sans fumée, avec des sections fumeurs situées loin de tous les participants.

Par conséquent, le jamboree scout mondial de 2019 a mis en place la politique suivante :

L'usage des produits du tabac, y compris le tabagisme, le tabac sans fumée ou les systèmes électroniques de distribution de nicotine (vaping), est interdit dans tous les bâtiments, tentes et véhicules des jamborees mondial. Il est interdit de fumer ou d'utiliser du tabac sans fumée lorsqu'on est en uniforme ou en service.

L'usage du tabac par les visiteurs ou le personnel ou les dirigeants en dehors des heures de service, sans uniforme, sera limité à des endroits désignés.

ALCOOL ET DROGUES

L'utilisation, la possession et la distribution de boissons alcoolisées, de substances contrôlées (autrement que par la personne à qui elles ont été prescrites par un médecin), de marijuana ou d'autres substances illégales sont strictement interdites au jamboree.

Par conséquent, le jamboree scout mondial de 2019 a mis en place la politique suivante :

Les boissons alcoolisées et les substances contrôlées ne sont pas permises au jamboree scout mondial de 2019.

J'ai lu les lignes directrices de participation présentées ci-dessus et j'accepte de m'y conformer. Je confirme que j'ai au moins 18 ans ou, sinon, que je suis le parent ou le tuteur légal agissant au nom de mon enfant ou de ma pupille qui a moins de 18 ans et que j'ai tous les pouvoirs, les droits et l'autorité nécessaires pour accepter les modalités énoncées dans la présente.

J'accepte

JAMBOREE SCOUT MONDIAL DE 2019
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT MÉDICAL

En cas d'urgence, je comprends que tous les efforts possibles seront déployés pour joindre la personne mentionnée comme à contacter en cas d'urgence. Si cette personne n'est pas joignable, je consens à ce que le chef sélectionne un dispensateur de soins médicaux responsable de me procurer les soins appropriés, y compris l'hospitalisation, l'anesthésie, les interventions chirurgicales ou les injections de médicaments. Les dispensateurs de soins médicaux, y compris ceux du jamboree ainsi que les installations médicales et les praticiens externes, sont par la présente autorisés à divulguer les renseignements médicaux protégés à l'adulte responsable, au personnel médical du camp, à la direction du camp ou encore à tout médecin ou fournisseur de soins de santé participant à l'administration de soins médicaux au participant. Les renseignements sur la santé protégés et les renseignements sur la santé confidentiels en vertu des Standards for Privacy of Individually Identifiable Health Information, 45 C.F.R. §§160.103, 164.501, etc. seq. et de leurs éventuelles modifications incluent les résultats d'examen, les résultats de test et les traitements administrés en vue de l'évaluation médicale du participant, de son suivi et des communications avec les parents ou le tuteur du participant ou de la détermination de la capacité du participant à poursuivre les activités du programme.

Je consens au partage des renseignements mentionnés dans le présent formulaire avec les chefs du jamboree et les professionnels qui doivent être au courant des problèmes médicaux qui nécessitent une considération spéciale relativement aux activités de scoutisme. J'accepte d'être responsable de fournir des renseignements précis concernant tout problème physique ou médical dont je pourrais souffrir. Je comprends également que j'ai l'entière responsabilité de respecter toutes les restrictions qui pourraient s'appliquer à ma capacité à participer au jamboree, y compris les restrictions physiques et alimentaires.

JAMBOREE SCOUT MONDIAL DE 2019
FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DES RISQUES ET DE CONSENTEMENT CONNEXE
(Limites de responsabilité, restrictions et responsabilités, reconnaissance des risques, acceptation du code de conduite, communiqués)

Les installations d'aventure et du programme récréatif (les « installations ») de la Summit Bechtel National Scout Reserve, le site du jamboree, sont offertes en coopération avec Boy Scouts of America, Arrow WV, Inc., NewWorld19 et leurs organisations commanditaires. Elles ont été conçues dans le but d'offrir des occasions d'aventure intenses aux participants. La sécurité est d'une importance capitale dans le programme de scoutisme, mais les activités d'aventure et récréatives présentent des risques qui ne peuvent pas être éliminés. Par conséquent, les participants aux programmes d'aventure et récréatifs doivent comprendre et reconnaître ces risques ainsi que leurs responsabilités en tant que participants.

Les lois de la Virginie-Occidentale exigent que les participants à des activités d'aventure et récréatives suivent toutes les instructions et participent seulement aux activités qui coïncident avec leurs capacités. Les participants acceptent également les risques de blessure ou de décès qui découlent de leur participation. Les personnes qui souhaitent utiliser les installations de la Summit Bechtel Reserve ou, pour les personnes de moins de 18 ans, un parent ou un tuteur doivent signer la présente reconnaissance des dispositions des lois de la Virginie-Occidentale avant d'utiliser les installations. Les scouts participants, chefs et employés ainsi que le parent ou le tuteur des personnes de moins de 18 ans doivent signer et retourner la présente reconnaissance au plus tard à la date indiquée dans le matériel du programme et d'inscription. Ils ne seront pas admis sur le site si la reconnaissance remplie ne figure pas au dossier. Les visiteurs et les invités qui utilisent les installations doivent aussi signer la présente reconnaissance ou, s'ils ont moins de 18 ans, la faire signer par un parent ou un tuteur avant de pouvoir utiliser les installations.

Conformément aux lois de la Virginie-Occidentale, la présente reconnaissance résume les éléments possiblement dangereux des installations ainsi que les limites de responsabilité, les restrictions et les responsabilités relatives aux

participants. Certaines installations ont des limites de hauteur ou de poids qui empêchent les personnes ne les respectant pas de participer. Certaines des installations ne conviennent pas aux jeunes enfants. Certaines des installations ou toutes peuvent ne pas convenir aux personnes souffrant de problèmes cardiaques, orthopédiques ou médicaux qui pourraient augmenter les risques de décès ou de blessure. Certaines des installations nécessitent des compétences avancées et ne doivent être utilisées que si le participant a les connaissances et l'expérience requises pour les utiliser. Les membres du personnel sont disponibles pour répondre aux éventuelles questions sur l'activité, mais chaque personne cherchant à utiliser les installations est responsable de déterminer si elle est capable de participer aux activités en toute sécurité.

L'équipement est fourni dans les installations et doit toujours être utilisé de façon appropriée, et l'équipement de protection individuelle doit être bien ajusté et porté. Les vêtements amples et les articles personnels qui pourraient s'emmêler dans les installations doivent être retirés et rangés avant l'activité. Les participants sont responsables de connaître et de ne pas dépasser leurs limites personnelles en ce qui concerne la force physique, les capacités personnelles et les connaissances de l'activité. Les personnes qui participent à des activités éducatives avec d'autres participants peuvent être exposées à des risques si les autres participants ne suivent pas les instructions, évaluent mal leurs capacités ou perdent le contrôle de l'équipement. Les comportements non sécuritaires, les bousculades et les autres comportements inappropriés sont interdits pendant l'utilisation des installations.

- **Vélo de montagne et BMX** – Les pistes comprennent des terrains très variés. Certaines des pistes sont étroites, sinueuses et intègrent des particularités naturelles et artificielles pour enrichir l'expérience. Les conditions météorologiques peuvent rendre les pistes glissantes, ce qui rend le contrôle plus difficile. Les risques d'utiliser ces installations incluent les possibilités de blessures graves ou de décès pouvant survenir si vous tombez de votre vélo, frappez des obstacles sur la piste ou à proximité, entrez en collision avec d'autres vélos ou personnes ou perdez le contrôle. Les manœuvres doivent être approuvées par le personnel de l'activité avant toute tentative.
- **Tyroliennes et parcours dans les arbres** – Ces activités nécessitent un harnais spécial et un équipement de protection contre les chutes qui doivent être bien ajustés. Les participants doivent assister à une formation « au sol » et suivre les instructions. Des blessures, possiblement graves, aux mains, aux jambes et aux pieds peuvent être causées par un freinage ou un atterrissage inapproprié. Des blessures à la colonne vertébrale ou à la tête en raison d'une charge dynamique peuvent aussi être causées par un freinage ou un atterrissage inapproprié.
- **Escalade et parcours défis** – Ces activités nécessitent un harnais spécial et un équipement de protection contre les chutes qui doivent être bien ajustés. Des blessures graves ou des décès peuvent être causés par les chutes, les emmêlements dans les cordes ou l'équipement ou les pertes de contrôle. Les personnes qui participent à des activités éducatives avec d'autres participants peuvent aussi être exposées à des risques si les autres participants ne suivent pas les instructions ou perdent le contrôle de l'équipement.
- **Planche à roulettes** – Les installations exigent des compétences et des aptitudes particulières, surtout pour réaliser certaines manœuvres. Les manœuvres doivent être approuvées par le personnel de l'activité avant toute tentative. Des blessures graves ou des décès peuvent être causés par les chutes, y compris des blessures à la tête, aux extrémités, au cou et à la colonne vertébrale.
- **Rafting** – Cette activité est offerte par des fournisseurs contractuels à qui l'État de la Virginie-Occidentale a octroyé une licence. Les fournisseurs sont responsables du transport, de la formation, de l'équipement et de la supervision. Les chefs scouts accompagnant les excursions de rafting ne sont pas responsables de la formation ni de la supervision des scouts pendant ces excursions. Un formulaire de mise en garde et de décharge distinct remis par les fournisseurs doit être signé par le participant et par un parent ou tuteur si le participant a moins de 18 ans et produit au moment du départ pour le voyage.
- **Armes à feu et tir à l'arc** – Les installations incluent des défis réalisés au moyen de fusils de chasse, de fusils, de pistolets, d'arc et de flèches ou d'autres projectiles. Des protecteurs d'oreilles sont requis pour l'utilisation d'armes à feu afin d'éviter les dommages de l'ouïe. Les armes à feu doivent également être manipulées comme si elles étaient chargées et doivent toujours pointer vers le bas. Seul le personnel du champ de tir est autorisé à remettre les armes à feu en service en cas de raté de tir. Les arcs chargés doivent toujours être pointés vers le bas. Des blessures graves ou des décès peuvent être causés par une mauvaise manipulation des armes à feu ou de l'équipement de tir à l'arc.
- **Aventures aquatiques** – Ces activités incluent des planches à rame, des bateaux-dragons, des kayaks, de la plongée avec appareil respiratoire autonome et d'autres installations aquatiques qui nécessitent que des dispositifs de flottaison soient bien ajustés et portés. Les activités aquatiques peuvent causer des blessures ou des

noyades en raison des pertes de contrôle, de la fatigue ou des collisions avec de l'équipement dont le contrôle a été perdu.

- **Expérience de randonnée ou de trek jusqu'au Garden Ground** (le sommet de la Summit Bechtel Reserve) – Cette activité comprend une ascension d'environ 300 m (1 000 pi) sur plusieurs kilomètres de sentiers aménagés. Le sentier est ardu, et les participants doivent boire beaucoup d'eau pour éviter de se déshydrater. Le sentier et le Garden Ground présentent des risques naturels qui peuvent être dangereux s'ils ne sont pas évités, comme des trous et des terrains accidentés, des ravins, des plantes toxiques, des serpents venimeux, des tiques et des insectes volants. Des blessures peuvent survenir si le participant perd pied ou tombe d'une piste ou d'un autre endroit surélevé ou incliné.
- **Utilisation de VTT ou de VUTT** – Ils peuvent être utilisés dans le cadre du programme ou pour le transport sur le site. Ils doivent être utilisés dans le respect de la politique du jamboree, seulement par des personnes qualifiées et utilisant de l'équipement de sécurité. Même s'ils sont utilisés conformément aux instructions, les VTT et les VUTT posent un risque de capotage et de blessures des extrémités, y compris de blessures graves et de décès.

West Virginia Code, chapitre 20, article 16. *Nonprofit Adventure and Recreational Activity Responsibility Act*

§ 20-16-4. Devoirs d'un groupe jeunesse sans but lucratif ou d'un fournisseur.

Chaque groupe jeunesse sans but lucratif ou fournisseur doit : 1) déployer des efforts raisonnables et prudents pour déterminer la capacité d'une personne à participer en toute sécurité à l'activité d'aventure ou récréative; 2) informer tout participant de toute particularité ou caractéristique dangereuse ou de tout trouble ou problème physique associé à une activités d'aventure ou récréative particulière dont le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est au courant ou dont il pourrait être au courant par l'exercice d'une diligence raisonnable; 3) informer tout participant, par écrit ou en affichant visiblement des avertissements sur les lieux, de toute circonstance dangereuse relativement au terrain ou aux installations en la possession ou sous le contrôle du groupe jeunesse sans but lucratif ou du fournisseur dont le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est au courant ou dont il pourrait être au courant par l'exercice d'une diligence raisonnable; 4) s'assurer que chaque participant a ou a reçu tout l'équipement raisonnablement nécessaire pour toutes les activités visées par le présent article et, lorsqu'il fournit l'équipement à un participant, déployer des efforts raisonnables et prudents pour inspecter ledit équipement afin de veiller à ce qu'il soit dans un bon état de fonctionnement et sécuritaire pour l'activité d'aventure ou récréative; 5) préparer et présenter à chaque participant ou possible participant, pour qu'il l'inspecte et le signe, un énoncé qui explique de façon claire et concise les limites de responsabilité, les restrictions et les responsabilités énoncées dans l'article suivant : *Il est entendu que* ledit énoncé ne doit pas contenir de renonciation d'un groupe jeunesse sans but lucratif ou d'un fournisseur à ses devoirs présentés dans le présent article ni avoir un tel effet; 6) déployer des efforts raisonnables pour assurer la supervision des participants pendant les activités visées par le présent article.

§ 20-16-5. Devoirs des participants.

Il est établi que les activités d'aventure et récréatives présentées dans le présent article sont dangereuses pour les participants, peu importe toutes les mesures de sécurité qui peuvent être prises. Chaque participant à une activité d'aventure ou récréative assume expressément le risque et la responsabilité juridique associés aux blessures, aux pertes ou aux dommages causés à une personne ou à un bien en raison de la participation à une activité. Chaque participant a la responsabilité individuelle exclusive de connaître ses propres capacités à participer à une activité d'aventure ou récréative particulière et a le devoir d'agir dans les limites de ses capacités, de tenir compte de toutes les mises en garde affichées, de suivre les instructions des employés du groupe jeunesse sans but lucratif ou du fournisseur, de s'adonner à une activité d'aventure ou récréative seulement dans un endroit ou des installations désignés par le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur et de ne pas se comporter d'une manière qui pourrait causer des blessures à quelqu'un ou y contribuer. Il a une présomption réfutable que tout participant de moins de 14 ans est incapable de négligence ou d'endossement relatif des risques. Il a une présomption irréfutable que tout participant de moins de sept ans est incapable de négligence ou d'endossement relatif des risques. Tout participant de plus de 14 ans est assujetti à une présomption de common law quant à ses actions et à ses omissions. Un participant impliqué dans un accident ne peut pas quitter le lieu ou les installations où l'activité d'aventure ou récréative a eu lieu sans fournir son identité, y compris son nom et son adresse, sans informer les autorités pertinentes ou sans obtenir d'assistance s'il sait ou devrait raisonnablement savoir qu'une autre personne impliquée dans l'accident a besoin d'assistance médicale ou autre.

§ 20-16-6. Responsabilité du groupe jeunesse sans but lucratif ou du fournisseur.

a) Le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est responsable des blessures, des pertes ou des dommages causés par un manquement aux devoirs énoncés dans la section 4 du présent article si le manquement a directement causé les blessures, les pertes ou les dommages. Le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur n'est pas responsable des blessures, des pertes ou des dommages causés par la négligence de toute personne qui n'est ni un agent ni un employé du groupe jeunesse sans but lucratif ou du fournisseur. b) Le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est responsable des actions ou des omissions qui constituent une négligence grossière ou une action volontaire et gratuite qui est la cause proche d'une blessure d'un participant. c) Le groupe jeunesse sans but lucratif ou le fournisseur est responsable des blessures qu'il inflige intentionnellement à un participant.

COMPRÉHENSION ET ACCEPTATION DES RISQUES PAR LE PARTICIPANT

En cochant la case ci-dessous et en apposant ma signature, je confirme que j'ai lu et que je comprends les renseignements fournis dans la présente reconnaissance, qui résume les éléments possiblement dangereux des installations de la Summit Bechtel Reserve ainsi que les limites de responsabilité, les restrictions et les responsabilités qui me concernent, en tant que participant, comme l'exigent les lois de la Virginie-Occidentale. J'accepte d'être responsable de fournir des renseignements précis au personnel des installations concernant tout problème physique ou médical dont je pourrais souffrir, mes connaissances ou mes capacités relativement aux installations et tout autre renseignement qui pourrait avoir une influence sur ma participation sécuritaire. Je comprends également que j'ai la responsabilité exclusive, pendant ma présence à la Summit Bechtel Reserve, de respecter toutes mes restrictions, y compris les restrictions médicales et non médicales, applicables à la participation au programme et mes allergies alimentaires et que la Summit Bechtel Reserve ne peut pas surveiller ma conformité ni en faire le suivi. Je comprends également que j'ai l'entière responsabilité de comprendre et de respecter toutes les restrictions.

JAMBOREE SCOUT MONDIAL DE 2019 CODE DE CONDUITE

En tant que participant et scout du 24^e jamboree scout mondial, j'accepte de respecter toutes les lois des États-Unis, de l'État et de la municipalité ainsi que le code de conduite ci-après :

- Je comprends que je représente le mouvement scout et je suivrai les lois du scoutisme en tout temps pendant mon voyage et ma participation au jamboree.
- Je serai respectueux, tolérant et prévenant envers les autres cultures, notamment en m'habillant de façon appropriée lors des événements multiculturels.
- Je respecterai les règles de sécurité, les affiches et les instructions des chefs de troupe et des autres adultes.
- Je suivrai l'horaire du couvre-feu du jamboree, à moins d'une instruction contraire du programme du jamboree, en restant sur mon emplacement de camping et en respectant les périodes calmes.
- Je comprends que, pendant le jamboree, l'achat, la possession et la consommation de boissons alcoolisées et de drogues illégales sont interdits.
- Je comprends qu'il est seulement permis de fumer dans les endroits désignés et que c'est interdit dans les tentes. (L'âge légal est de 18 ans ou plus.)
- Je comprends que les paris sous toutes leurs formes sont interdits.
- J'éviterai les comportements problématiques graves, comme la malhonnêteté, les bagarres et le langage grossier.
- Je respecterai les biens des autres participants et ne ferai pas de « chasse au trophée ».
- Je tiendrai propres le site du jamboree et mon emplacement personnel et respecterai les politiques de recyclage.
- Je porterai mon foulard et mon identifiant du jamboree en tout temps, à moins qu'on me demande de les enlever pour des raisons de sécurité.
- Je me conformerai à tous les éléments du programme Safe from Harm pour prévenir l'abus et le harcèlement.
- J'échangerai seulement des écussons et des souvenirs avec mes pairs et je ne vendrai rien.
- Je respecterai toutes les restrictions d'accès et n'entrerai pas dans les tentes privées ou sur les sites à moins d'y être invité.
- Toute violation du présent code de conduite ou tout autre comportement jugé comme ne respectant pas les valeurs du scoutisme peut causer l'expulsion du jamboree aux frais du participant et la révocation de l'adhésion à l'OSN.

JAMBOREE SCOUT MONDIAL DE 2019
AUTORISATION DE PUBLICITÉ ET DÉCHARGE CONNEXE

En contrepartie de la valeur incorporelle que m'apportera ma participation au jamboree, par la présente, j'accorde de façon irrévocable à l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS), à l'Organisation scout nationale (OSN) dont je suis membre et à NewWorld19, SARL, et à Boy Scouts of America (BSA) (toutes les parties précédemment mentionnées appelées ensemble les « parties autorisées ») le droit d'afficher, d'exposer, d'enregistrer, de photographier, de reproduire, de diffuser et d'utiliser autrement mon nom, mon image, ma ressemblance, mon apparence et ma voix, partout sur la planète et à perpétuité, sous quelque forme ou format qui soit, existant ou futur, sur toute plateforme et à toute fin, y compris, mais sans restriction, à des fins de publicité et de promotion du jamboree ainsi que des autres programmes et activités de scoutisme offerts par les parties autorisées, sans autre consentement de ma part ni paiement à mon intention. Je confirme également que je possède aucun droit sur le matériel (le « matériel ») créé par ou pour l'une des parties autorisées et intégrant mon nom, mon image, ma ressemblance, mon apparence ou ma voix et que les parties autorisées peuvent reproduire, distribuer, afficher, adapter, interpréter, vendre, accorder sous licence et utiliser autrement ce matériel à leur discrétion exclusive sans autre consentement de ma part ni paiement à mon intention. Par la présente, je renonce à tout droit juridique et équitable relativement aux réclamations, aux demandes, aux actions et aux dépenses, y compris les réclamations pour violation du droit d'auteur ou les réclamations pour violation du droit de publicité ou du droit à la vie privée, découlant directement ou indirectement de l'exercice par les parties autorisées de leurs droits ou de leur utilisation du matériel. Je libère également les parties autorisées, y compris leurs dirigeants, leurs directeurs, leurs employés, leurs bénévoles, leurs entrepreneurs, leurs agents et leurs affiliés, de toute responsabilité relativement à de telles réclamations.

J'accepte l'ensemble des modalités énoncées dans les présentes, y compris, mais sans restriction, le formulaire de consentement médical, la reconnaissance des risques, le code de conduite, l'autorisation de publicité et la décharge connexe ainsi que les autres énoncés ci-dessus. Je confirme que j'ai au moins 18 ans ou, sinon, que je suis le parent ou le tuteur légal agissant au nom de mon enfant ou de ma pupille qui a moins de 18 ans et que j'ai tous les pouvoirs, les droits et l'autorité nécessaires pour accepter les modalités énoncées dans la présente.

J'accepte